



Frédéric JOSSE

Membre du Bureau Exécutif du SEDIMA

O
t
i
p
e

Côté marché : où en sommes-nous ?

Dans un environnement marqué par un contexte d'inflation élevé, le marché du machinisme agricole s'est plutôt bien comporté avec une hausse de chiffre d'affaires sur 2022 par rapport à 2021 de 8 à 9 % selon la dernière enquête de conjoncture menée par le SEDIMA.

Du côté du matériel de parcs et jardins, le constat est plutôt inversé avec un marché globalement orienté à la baisse, certainement dû à une année 2022 impactée par la sécheresse suivant les secteurs géographiques ainsi que des délais de livraison des matériels plus tardifs.

En ce qui concerne les 6 premiers mois de l'année 2023, la principale préoccupation des distributeurs est liée aux stocks en concession. Les sollicitations de nos différents fournisseurs pour anticiper les commandes ont fait exploser nos stocks.

Pour le machinisme agricole

Le deuxième semestre va être décisif pour l'écoulement du stock. Dans un contexte à présent un peu plus incertain au niveau des revenus de nos agriculteurs et des taux d'intérêt qui ne cessent de grimper, notre profession va-t-elle toujours pouvoir maintenir un portefeuille d'anticipation de commandes de stocks d'une année sur l'autre aussi important que les années passées ?

Notre clientèle agricole va-t-elle pouvoir continuer à supporter les mêmes hausses de tarifs que celles que nous avons connues en 2022 et 2023 ?

Autant de questions que nous devons nous poser avec tous les acteurs (clients, fournisseurs et distributeurs).

Pour le matériel de parcs et jardins

Tous les stocks commandés ont été livrés et pèsent lourdement dans les magasins et sur nos trésoreries. Avec une sécheresse de début de saison qui a limité les achats et des clients très attentifs face aux hausses importantes de tarifs des machines, nos stocks demeurent élevés.

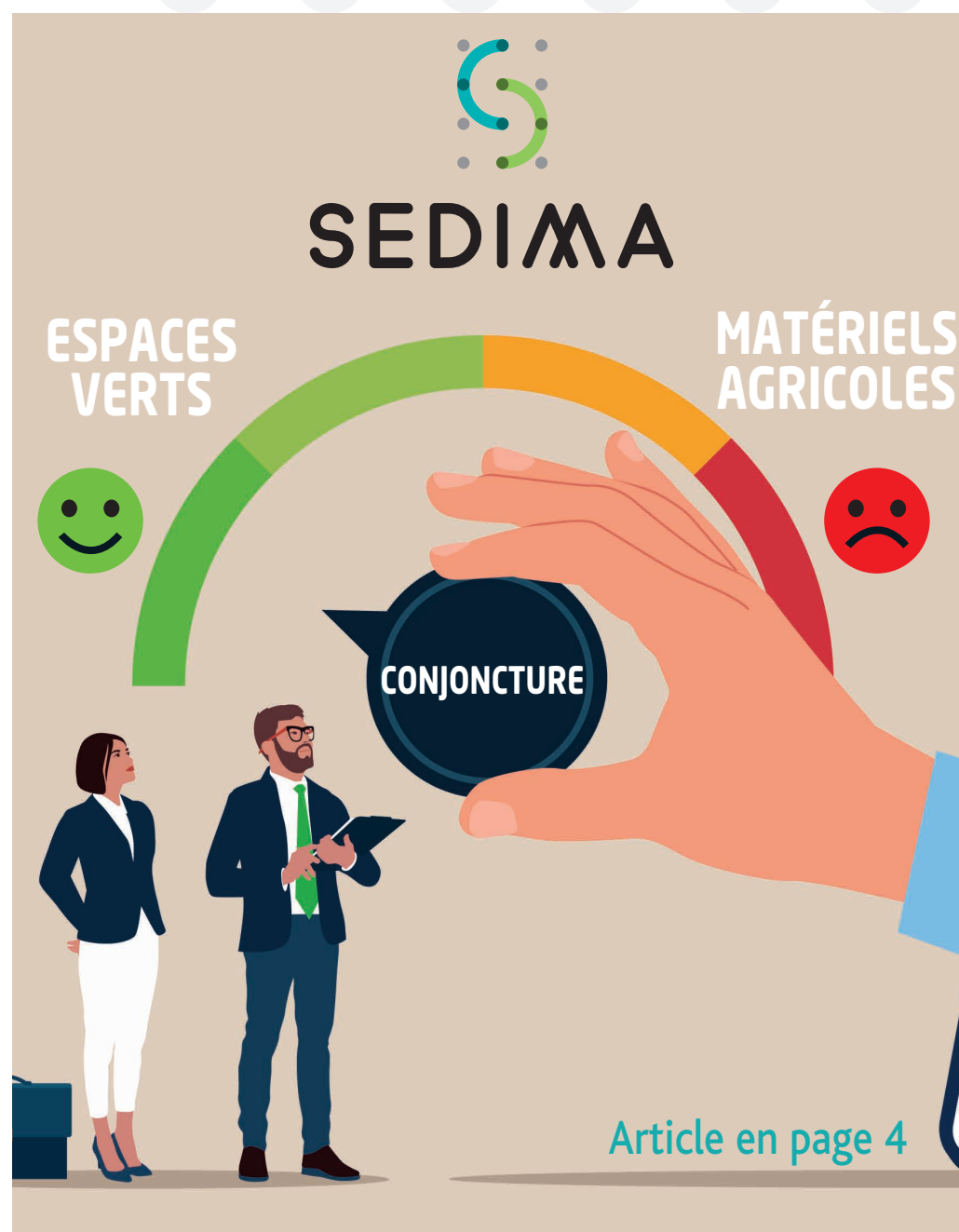
On note malgré tout un petit rebond dans certains secteurs géographiques qui ont connu des épisodes pluvieux sur cette deuxième partie de saison, ce qui donne un coup de fouet à l'activité.

En résumé, les stocks sont globalement hauts en volume (les concessionnaires ayant souhaité se prémunir d'un manque de produits), la valeur totale du stock est plus importante à périmètre constant car lourdement impactée par les différentes augmentations des fournisseurs, le coût du financement des stocks ayant atteint des sommes vertigineuses eu égard à la flambée des taux d'intérêt.

De fait, l'activité des derniers mois de 2023 sera déterminante pour la trésorerie de nos entreprises.

Des actions de soutien de nos fournisseurs et de nos partenaires bancaires semblent indispensables en cette rentrée 2023-2024 pour maintenir nos niveaux de marché.

Distribution : conjoncture au 1^{er} semestre 2023, prise de commande en baisse pour le matériel agricole, en hausse pour les espaces verts



RSE*

Tout autour de vous, la notion de RSE est devenue un sujet d'actualité fréquemment évoqué.

Vos partenaires économiques, financiers ou prestataires en parlent.

Sans attendre, depuis le début du mois de mai, un groupe de travail, issu de la commission Prospective du SEDIMA, a abordé ce thème.

Le SEDIMA traitera de ce sujet de première importance au cours des prochaines réunions de « Fédés » à l'automne.

Venez nombreux à nos réunions régionales !

Raphaël LUCCHESI
Directeur de la publication

*RSE : Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

Sommaire

Profession

- > Conduite des engins de levage
- > Taxe CETIM

page 3

Social

- > Négociations salariales 2023 : point d'étape

page 5

Emploi-Formation

- > Solde de la taxe d'apprentissage
- > Concours Général des Métiers
- > WorldSkills
- > CQP Technicien des matériels espaces verts

page 6

DIGITALISEZ VOS PROCESS ET PERFORMEZ AUX CÔTÉS D'IRIUM SOFTWARE !



Gagnez du temps grâce à la **dématérialisation** des documents.



Des outils mobiles pour **améliorer la productivité** de vos techniciens et commerciaux.



Des solutions web pour **développer votre présence et vos ventes** sur internet.



Digitalisez votre infrastructure avec des solutions hébergées pour **sécuriser vos données.**

Hommage

Bertrand RULLIER nous a quittés



C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de Bertrand RULLIER, président directeur général du groupe Rullier, survenu le 8 juillet à l'âge de 73 ans. Administrateur investi durant de longues années au Bureau Exécutif et au Conseil d'Administration du SEDIMA, il a contribué avec beaucoup de bienveillance et un grand professionnalisme au développement de la profession et de l'organisation professionnelle.

C'est en 1972, alors qu'il n'a que 29 ans, que Bertrand RULLIER prend la direction de l'entreprise créée en 1950 par son père à

Libourne (33). Il la transforme en un groupe qui porte son nom et qui emploie aujourd'hui plus de 200 collaborateurs au sein de 8 sociétés et 17 bases réparties en régions Nouvelle-Aquitaine (Gironde, Charente, Dordogne), PACA (Var) et Languedoc-Roussillon (Aude, Gard), sur les marchés du machinisme agricole, de la viti-viniculture et des espaces verts.

Lors de l'inauguration de sa 13^e base, à Chateaubernard (16), fin 2017, il indiquait dans son discours inaugural : « Investir et nous développer, c'est le grand défi que nous offre le monde agricole et vinicole ». Cette volonté de développement ne l'a jamais quitté et s'est traduite par la mise en œuvre de différents plans d'investissement d'envergure permettant de moderniser les implantations du groupe Rullier et d'externaliser sa croissance sur de nouveaux marchés.

Son engagement professionnel ne l'a pas empêché de consacrer du temps à la profession au sein de laquelle il a exercé de multiples responsabilités. Il a présidé le Club des Jeunes de la Machine Agricole (CJMA) de 1982 à 1986, le département de la Gironde de 1988 à 2019, la fédération Aquitaine de 1997 à 2015, la commission Machines à vendanger et matériel viticole depuis 1988. Il a été membre du Bureau Exécutif de Jean LEMERLE (1997-2001), de Jacques LEBAUDY (2001-2004) et de Pierre PRIM (2017-2021).

Les élus et permanents du SEDIMA, ainsi que la rédaction de Sedimag', s'associent pour adresser à son épouse, Caroline, et à ses enfants, David et Simon, leurs plus sincères condoléances et leurs marques de sympathie.

Hommage

Martine TAVEAU s'en est allée



L'histoire de Martine TAVEAU est celle d'une mère au foyer qui reprend ses études de comptabilité à l'âge de 40 ans pour seconder son époux, Jacques, à la reprise d'une structure dans le nord de l'Oise en 1991 à Saint-André-Farivillers (60). Du statut d'agent, l'entreprise deviendra en 1993 les Ets Taveau. Martine TAVEAU y assurera, jusqu'à sa retraite en 2017, les fonctions de comptable, secrétaire et même magasinière.

Elle s'en est allée le 4 juillet à l'âge de 70 ans.

Depuis 2011 les trois enfants de Martine et Jacques (Hélène, Hugues et Henri) sont à la tête des Ets Taveau. Ils dirigent 25 salariés et 3 bases implantées dans l'Oise et la Somme.

Disparition de Claude RABAUD



Le fondateur de la société Rabaud est décédé le 24 juillet à l'âge de 76 ans. Autodidacte et inventeur, cet entrepreneur vendéen reprend dans les années 1970 la ferme familiale à Sainte-Cécile (85) puis développe une désileuse et une fendeuse de bûches qui le conduira en 1980 à la création d'une société qui exportera, quelques années plus tard, des machines rouges et jaunes dans le monde entier. Aujourd'hui dirigée par ses fils, Eric et Jérôme, Rabaud réalise un chiffre d'affaires de plus de 40 M € et compte 225 salariés.

l'actu des réseaux

Dirigé par Florent CARÉ, le groupe Cheval, concession New Holland dont le siège social se situe à Chauvencourt dans la Meuse (55), a acquis la société Dubs, leur agent récolte sur le secteur des Vosges depuis plus de 20 ans. La structure Dubs conserve son identité ; Thomas et Charlotte DUBS restent au sein du groupe pour développer des synergies communes. Le Groupe Cheval compte à présent 13 bases réparties dans la Meuse (55), la Meurthe-et-Moselle (54), les Vosges (88), la Marne (51) et la Haute-Marne (52).

Le groupe David a conclu un accord de distribution avec la société néerlandaise AgXeed afin de commercialiser les tracteurs autonomes AgBots à roues et à chenilles dans le nord de la France. Concessionnaire Case IH, dont le siège social se situe à Guise dans l'Aisne, le groupe David rayonne avec 8 sites sur les départements de l'Aisne (02), du Nord (59) et des Ardennes (08).

Le groupe Rullier et la société Bliss Ecospray ont acté un accord de distribution pour des solutions de pulvérisation

utilisant un procédé innovant de diffusion face par face aéroconfinée. Ces diffuseurs concernent les vignes larges et étroites et sont adaptables sur toutes les marques d'enjambeurs et de tracteurs.

Serco France, holding des 3 concessions Claas Ballanger (17,79), Dousset Matelin (86,37) et Vamat (16,24), a créé Sevra France, une société spécialisée dans la digitalisation de l'agriculture. Basée à Neuville du Poitou (86), l'entité distribue les marques Trimble, AgXeed, Isobus.

Jean-Hendrik MOHR devient le nouveau président directeur général du groupe Claas. Il travaille depuis 1984 au sein de l'entreprise allemande et est membre de la direction depuis 2008.

Bertrand Robin a été nommé directeur général de Continental Automotive Trading France. Depuis 2010, date à laquelle il a rejoint les équipes Continental, il a exercé plusieurs fonctions de responsable marketing en France et en Allemagne.

JPH CONSULTING & PARTNERS

Sélection de postes à pourvoir dans le machinisme agricole ou la motoculture

France & International

POUR LES CONSTRUCTEURS

Directeurs SAV - Ouest, Nouvelle Aquitaine, Export

Directeurs bureau d'études R&D - Est, Sud Ouest

Inspecteurs techniques - plusieurs postes

Formateur(trice) technique tracteurs

Directeur commercial - France

Responsable commercial France agri de précision

Chef des ventes tracteurs, machines - 2 postes

Responsable ccial export motoculture - France, Belgique

Développeur commercial agri de précision

Chefs produit tracteurs, machines, pièces

Commerciaux pièces - Cd Est, Centre , Bretagne, Belgique

Inspecteurs commerciaux - plusieurs postes

Inspecteur commercial betteraves, pommes de terre

POUR LES CONCESSIONNAIRES

Directeur technique SAV - Sud Ouest

Chefs d'atelier - plusieurs postes, toutes régions

Technicien référent tracteurs - Sud Ouest

Technicien itinérant ou sédentaire - plusieurs postes

Technicien agri de précision /GPS - plusieurs postes

Directeurs de concession - Bretagne, Nord Est

Directeurs commerciaux - Grand Est, Nouvelle Aquitaine

Directeur commercial matériel viticole - Est

Responsable commercial agriculture de précision

Chef des ventes - Sud Ouest

Commerciaux mat & agri de précision - plusieurs postes

Commerciaux pièces - Bretagne, Centre Val de Loire, Est

Responsable de magasin & Magasinier - plusieurs postes

Plus d'offres sur <https://www.linkedin.com/in/jeanpaulpapillon>

Envoyer CV à jeanpaulpapillon@gmail.com - 06 83 01 75 40

Pour cause de départ à la retraite, vente de sociétés de distribution de matériels agricoles et matériels de TP

- > Très bien implantées au Maghreb et Afrique de l'ouest
- > Contrats fournisseurs long terme - Contrats clients institutionnels et privés
- > Chiffre d'affaires en forte croissance - EBE > 30 %

Contact : ccvi@wanadoo.fr

Conduite des engins de levage : formation / évaluation

Rappel du contexte réglementaire

Tout salarié amené à utiliser un chariot de manutention à conducteur porté ou une grue de chargement de véhicule doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56).

Le respect de ces prescriptions impose donc :

1. que le conducteur ait reçu une formation spécifique et adaptée à la conduite en sécurité de l'équipement de manutention concerné, formation qui doit être complétée et réactualisée aussi souvent que nécessaire,
2. que son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ait été vérifiée,
3. qu'il dispose des connaissances et du savoir-faire pour l'équipement de manutention concerné, attestés par la réussite aux épreuves théoriques et pratiques appropriées,
4. que son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

L'aptitude médicale et la connaissance des lieux (points 2 et 4) ne posent pas de difficulté. En revanche la formation et l'évaluation des connaissances et savoir-faire pour la conduite en sécurité (points 1 et 3) sont plus difficiles à appréhender.

Cette formation peut-elle être dispensée en interne ?

La circulaire DRT 99/7 du 15 juin 1999 mentionne que « la formation peut être réalisée en interne par des formateurs compétents appartenant à l'entreprise ou venant de l'extérieur ». Il est donc permis que cette formation soit assurée en interne. Pour autant, Il est bon de rappeler qu'il est de la responsabilité de l'employeur de désigner un formateur compétent.

Pour la Cour de cassation, en cas d'accident du travail, le moindre doute pesant sur l'employeur quant au contenu de la formation dispensée au salarié revient à reconnaître une responsabilité patronale accrue dans la survenance de cet accident. Et donc, revient à reconnaître la faute inexcusable de l'employeur.

Ainsi pour les entreprises qui souhaiteraient réaliser la formation en interne, face aux conséquences juridiques évoquées ci-dessus, nous vous invitons à consulter notre documentation DH 4 « conduite des engins de levage » qui fait le point sur les obligations et les moyens pour y répondre et notamment donne des conseils pour justifier de la compétence de votre formateur. (cf. QR code de l'article)

Comment évaluer les connaissances et savoir-faire pour la conduite en sécurité ?

Comme la formation à la conduite, le contrôle des connaissances et savoir-faire de l'opérateur peut être effectué dans et par l'entreprise elle-même ; ou bien le chef d'établissement peut, sous sa responsabilité, passer par un organisme spécialisé. Dans ce dernier cas, il faut privilégier ceux qui délivrent un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité, le fameux « CACES ».

Ce dispositif est une recommandation élaborée par la caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM). C'est un examen qui valide les connaissances et le savoir-faire d'un salarié pour la conduite d'engins spécifiques. Il n'est pas obligatoire, mais constitue un bon moyen pour l'employeur de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et savoir-faire du conducteur pour la conduite en sécurité.

Plus d'informations >



Calendrier des Fédés 2023

Du 7 novembre au 7 décembre se tiendront les réunions de fédérations du SEDIMA.

N'hésitez pas à vous inscrire à ces moments forts qui apportent, aux dirigeants et à leurs collaborateurs, des informations sur les sujets d'actualités propres à la profession.

DATE	FÉDÉRATION	LIEU
7 novembre	Bourgogne-Franche-Comté	Ploërmel (21)
8 novembre	Nord-Picardie & Champagne-Ardenne	Sainte-Preuve (02)
9 novembre	Lorraine-Alsace	Nancy (54)
21 novembre	Aquitaine & Poitou-Charentes	Saint-Emilion (33)
22 novembre	Midi-Pyrénées	Verfeil (31)
23 novembre	Méditerranée	Montpellier (34)
28 novembre	Normandie	Caen (14)
29 novembre	Pays de la Loire	Angers (49)
30 novembre	Bretagne	Ploërmel (56)
5 décembre	Rhône-Alpes	Villefontaine (38)
6 décembre	Limousin-Auvergne	Clermont-Ferrand (63)
7 décembre	Centre & Ile de France	Orléans (45)

Taxe CETIM et action du SEDIMA



Le SEDIMA s'oppose à la taxation des distributeurs à la taxe CETIM collectée par le COREM

Le contexte

Dans le but de favoriser l'innovation et le progrès économique dans l'industrie, a été créé dans les années 60, le Centre Technique des Industries Mécaniques (CETIM) financé par une taxe affectée. Cette dernière n'est pas aujourd'hui recouvrée directement par les services de l'Etat, mais par un GIE : le COREM (Comité de coordination des centres de recherche en mécanique). Cette taxe « CETIM » vise les industriels, mais aussi les personnes réalisant certaines prestations de services par lesquelles le bien est conçu, créé, fabriqué, assemblé ou transformé sur le territoire de taxation. La liste des produits soumis à la taxe a été fixée par un arrêté dans lequel les matériels agricoles y sont expressément cités. A noter que la catégorie « outillages portatifs à moteur incorporé » pourrait concerner certains matériels d'espaces verts. Du fait de leur activité, les distributeurs de matériels agricoles n'ont pas, dans le passé, été assujettis à cette taxe (sauf ceux réalisant des activités de fabrication). Or aujourd'hui, le COREM entend appliquer cette taxe, dont le taux est de 0,09 % du chiffre d'affaires réalisé au titre des réparations effectuées par les distributeurs sur les matériels agricoles. A noter que les entreprises de moins de onze salariés sont expressément exonérées.

La position du SEDIMA

Quelle est l'adéquation entre une taxe affectée à un centre technique de recherche concernant l'industrie et l'activité des adhérents du SEDIMA ? Aucune. Ainsi, le SEDIMA entend dénoncer l'assujettissement de la distribution à la taxe CETIM qui ne devrait concerner que les activités industrielles de fabrication et de conception, et se mobiliser pour obtenir l'exclusion de la distribution.

l'agenda de juillet - août

Commission Paritaire (CPPNI)*

Commission ERC **

Commission Sociale

Remise des prix du Concours Général des Métiers

Séminaire CLIMMAR***

*Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation

** Commission Equilibre de la Relation Constructeurs

*** Fédération des syndicats de distribution de matériels agricoles à l'échelle européenne

MENSUEL DES ENTREPRISES DE SERVICE ET DISTRIBUTION DU MACHINISME AGRICOLE ET DES ESPACES VERTS

SEDIMAG

Consultable sur www.sedima.fr

Directeur de la publication : Raphaël LUCCHESI
 Rédactrice en chef : Laurence ROUAN
 Rédaction / Publicité : Place Maurice Loupias - BP 508
 24105 Bergerac cedex - Tél 05 53 61 65 88
 Administration : 6 bd Jourdan - 75014 Paris - Tél 01 53 62 87 10

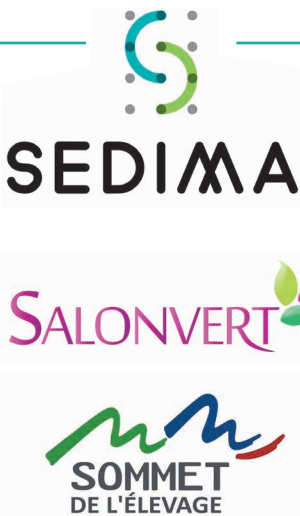
[f](#) Facebook@Sedimasyndicat
[in](#) LinkedIn@sedima-syndicat
[ig](#) Instagram -> @sedimasyndicat

Imprimerie GDS - 87 Limoges - DEPOT LEGAL AOÛT 2023 - ISSN 1259-069 X

Salons de rentrée 2023

Le SEDIMA sera présent :

- > à **SalonVert**
édition Sud-Ouest, les 20 et 21 septembre, au domaine de Grenade à Saint-Selve (33),
- > au **Sommet de l'Elevage**
à Cournon d'Auvergne (63), du 3 au 6 octobre, en extérieur Esplanade 1, stand 529



Distribution : conjoncture au 1^{er} semestre 2023

Comme traditionnellement en fin de 1^{er} semestre, le SEDIMA dresse les contours économiques des activités de service et distribution des matériels agricoles et des matériels d'espaces verts. Ces données sont issues d'une enquête de conjoncture menée par l'organisation professionnelle auprès de ses adhérents entre le 9 et le 23 juin 2023.

Matériels agricoles

Des prises de commandes en baisse sur les 5 premiers mois de 2023 et des stocks en hausse

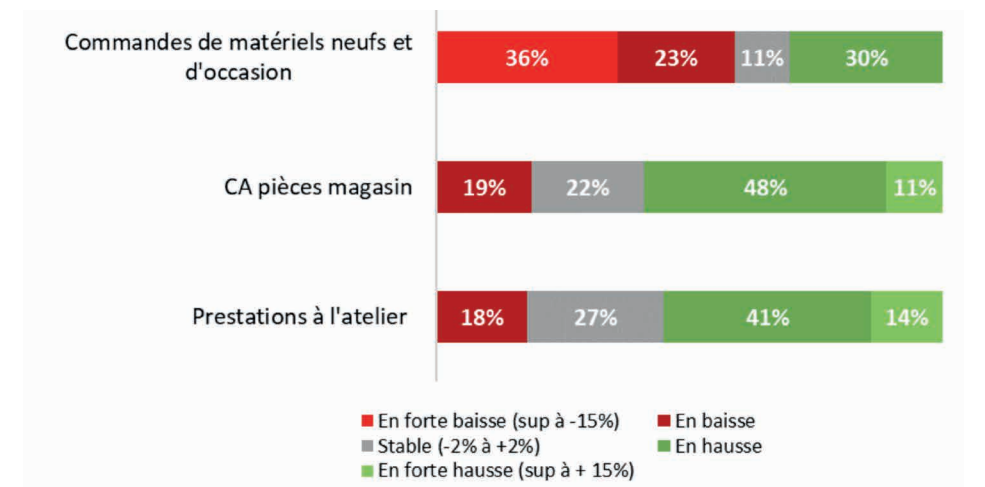
- > Après deux années orientées à la hausse, les prises de commandes de matériels agricoles neufs et d'occasion marquent le pas avec une tendance à la baisse observée par plus de la moitié des distributeurs sur les 5 premiers mois de 2023, comparés aux 5 premiers mois de 2022. Selon les premières estimations, le 2nd semestre 2023 est également sur une tendance baissière des prises de commandes de matériels neufs et d'occasion à un an pour 70 % des répondants et une contraction des prises de commandes de l'ordre de - 10 %.
- > Conséquence d'un ralentissement de l'activité et des commandes liées aux problèmes d'approvisionnements en 2022, près de 70 % des distributeurs de matériels agricoles déclarent une croissance de leurs stocks de matériels neufs et d'occasion sur les 5 premiers mois de l'année. A mi-juin, 62 % des distributeurs déclaraient ainsi des stocks de matériels neufs supérieurs à la normale. L'accroissement des stocks pourrait se poursuivre sur le 2nd semestre 2023 à un an pour près de la moitié des répondants.
- > Au magasin et à l'atelier, l'activité demeure soutenue tant pour le chiffre d'affaires pièces magasin que pour les prestations à l'atelier avec une progression estimée autour de + 7 % à + 9 % sur les 5 premiers mois à un an. Pour le second semestre 2023, les prévisions de croissance sont moindres pour le chiffre d'affaires pièces magasin, comme pour les prestations à l'atelier.

Matériels d'espaces verts

Une activité positive sur les 5 premiers mois de 2023 mais des stocks de matériels également en hausse

- > L'activité distribution de matériels d'espaces verts est plutôt positive sur les 5 premiers mois de 2023 à un an : près de la moitié des chefs d'entreprise déclarent une progression de leur chiffre d'affaires matériels d'espaces verts. Au total, la croissance moyenne est estimée entre + 3 % et + 5 % de janvier à mai 2023 à un an. Les perspectives pour le 2nd semestre 2023 à un an sont cependant moins favorables avec plutôt une stabilité du chiffre d'affaires attendue.
- > Même si l'évolution des ventes de matériels devrait être en croissance sur les 5 premiers mois de 2023, les stocks de matériels neufs sont en hausse pour 71 % des répondants sur cette période comparée à l'année précédente. Cette tendance haussière devrait se poursuivre sur le second semestre mais être moins marquée. A mi-juin, 75 % des distributeurs de matériels d'espaces verts jugeaient leur stock de matériels neufs supérieur à la normale.
- > L'évolution du chiffre d'affaires pièces détachées a été soutenue sur les 5 premiers mois de 2023 avec une hausse estimée autour de + 7 % à + 8 %. Un ralentissement de la croissance est en revanche attendu sur le 2nd semestre 2023 par rapport au 2nd semestre 2022. Pour les prestations à l'atelier, on attend une progression évaluée autour de + 4 % sur les 5 premiers mois de l'année avec une tendance similaire sur le 2nd semestre.

Evolution de l'activité matériels agricoles pour les 5 premiers mois de 2023 par rapport aux 5 premiers mois de 2022



SOMMET DE L'ÉLEVAGE

LE MONDIAL DE L'ÉLEVAGE DURABLE

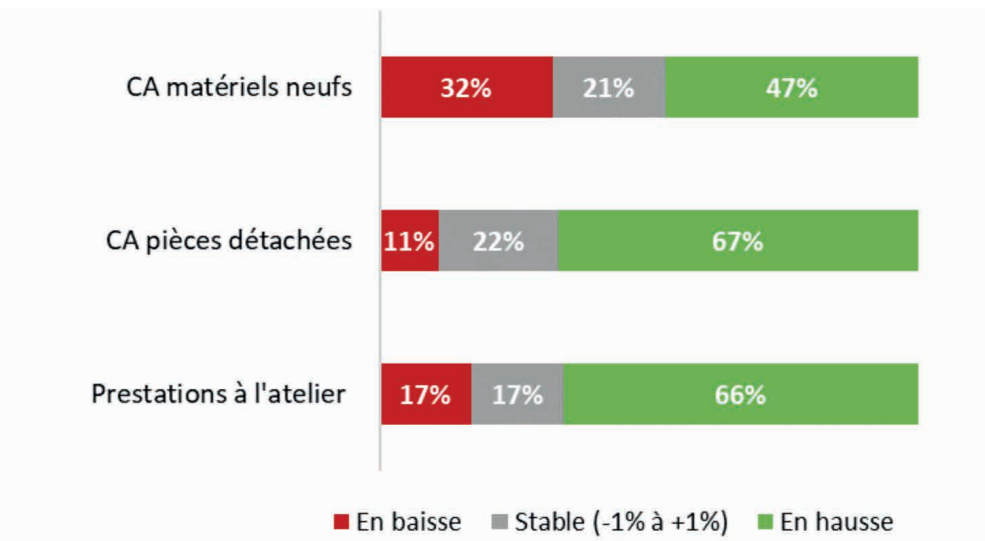
2 000 animaux | 1 550 exposants | 105 000 visiteurs

3 > 6 Octobre 2023

Grande halle d'Auvergne
Clermont-Ferrand | France

sommet-elevage.fr

Evolution de l'activité matériels d'espaces verts pour les 5 premiers mois de 2023 par rapport aux 5 premiers mois de 2022



Vendeur en matériels agricoles

Promotion 28 - 2023 > 2024

Formation diplômante en alternance (CQP) pour les futurs vendeurs des concessions

Durée 450 h d'octobre 2023 à juin 2024

Infos sur www.agrimedia.fr - rubrique formation

Contact formation.agrimedia@orange.fr - 05 53 61 65 88

INSCRIPTIONS ENCORE POSSIBLE jusqu'au 30 septembre 2023

Négociations salariales : point d'étape

Traditionnellement et selon les règles conventionnelles, les négociations salariales dans la branche ont lieu une fois par an et en début d'année.

Toutefois, depuis octobre 2021, la France connaît une inflation constante dont un des effets, dès lors qu'elle est supérieure à 2 %, est d'entraîner une revalorisation automatique du SMIC.

Ainsi, entre octobre 2021 et mai 2023, le SMIC a augmenté de plus de 9 % du fait de 4 revalorisations automatiques et 2 augmentations annuelles (au 1^{er} janvier).

Par conséquent, durant cette période, la branche, a dû renégocier ses salaires minima à plusieurs reprises.

Ces négociations sont toujours faites en prenant en compte la situation économique de l'ensemble des entreprises que nous représentons, petites, moyennes ou grandes, et bien sûr dans le respect des règles conventionnelles relatives

à la classification des emplois et de ses minima.

En considération des éléments précisés ci-dessus, ce 4 juillet 2023, lors de la réunion paritaire au cours de laquelle ont été négocié la revalorisation des salaires minima, la partie patronale (SEDIMA, DLR* et FNAR**) n'a pu présenter de position commune aux partenaires sociaux, et ce n'est qu'après 3 suspensions de séances qu'un accord a pu être trouvé avec les organisations syndicales de salariés.

Le DLR, soutenu par la FNAR, a proposé dans un premier temps la mise en place d'une rémunération minimale annuelle avec une augmentation non linéaire, remettant ainsi en cause les dispositions conventionnelles en matière de salaires minima mensuels et entraînant un tassement de la grille de classification des emplois.

Faute d'obtenir un accord sur cette proposition, il a, dans un second temps, proposé une augmentation nominale de 40 € pour chaque coef-

ficient. Cette proposition conduisait aussi à un tassement de la grille avec une augmentation de plus de 2 % sur les coefficients A (employés et ouvriers).

Dans un contexte économique plus difficile, cette augmentation s'ajoutant à celle déjà cumulée sur l'année aurait été difficilement absorbable par les entreprises que nous représentons et plus particulièrement pour les plus petites d'entre elles.

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, le SEDIMA n'a pu suivre cette proposition et a présenté une revalorisation linéaire de la grille des salaires minima de 1,9 % qui tient aussi bien compte de la répartition des salariés dans la classification de la branche, de l'inflation, et évite un tassement de la grille tout en permettant de rester attractif, a fortiori en cette période de forte pénurie de main d'œuvre.

*DLR (Fédération nationale des distributeurs, loueurs et réparateurs de matériels de construction et de manutention)

**FNAR (Fédération nationale des artisans ruraux)



Témoignage

L.R.

Être adhérent du SEDIMA, une plus-value précieuse



La concession Alfadou est adhérente du SEDIMA depuis bientôt un an. L'entreprise familiale est dirigée par Anthony DEVILLERS, troisième génération de dirigeants, qui a récemment repris le flambeau après le décès son père. Il co-dirige l'entreprise avec sa mère, Nathalie, en charge de la gestion administrative, comptable et du personnel. Entretien...

>> Quel est l'historique de votre entreprise ?

Alfadou a été créée en 1979. Elle se situe à Gonsans dans le Doubs (25), au cœur de la zone de production du Comté. A ses débuts, l'entreprise commercialise les marques Alfa Laval et Fiat. Elle a conservé au fil du temps ses deux pôles d'activité : tracteurs/machinisme, matériels de traite/élevage, et distribue aujourd'hui DeLaval, Same Deutz-Fahr, Kuhn et Rolland. La concession compte 28 salariés et 1 base qui

rayonne sur l'ensemble du département. Elle réalise son chiffre d'affaires auprès de 1 800 exploitations agricoles.

>> Pourquoi ce choix d'adhérer au SEDIMA ?

C'est la première fois dans l'histoire de notre entreprise que nous avons décidé d'une adhésion à une organisation professionnelle. Cela a été une décision réfléchie et qui nous a semblé être une étape indispensable. Le retour sur investissement est difficilement chiffrable, mais c'est un gain de temps indéniable et une plus-value précieuse. Nous accédons à toutes les actualités juridiques et sociales liées à nos métiers et pouvons prendre conseil auprès des permanents chaque fois que cela nous est nécessaire. Nous accédons aussi aux supports de communication et de promotion des métiers, toujours plus pointus et exigeants. Un élément capital qui peut nous aider à recruter nos techniciens spécialisés. Enfin, nous pouvons participer à des temps forts qui nous donnent l'opportunité d'échanger avec des confrères et d'être sensibilisé à des sujets importants. Dans ce sens, nous serons présents aux prochaines réunions de fédérations.

>> Conseilleriez-vous l'adhésion à un/une collègue ?

Bien entendu, d'ailleurs une consœur, concessionnaire Delaval de la région Ouest, a adhéré il y a peu au SEDIMA sur mes conseils.

>> Souhaitez-vous vous investir au sein du SEDIMA ?

Nous aimerions en effet intégrer la commission des métiers spécialisés du SEDIMA, notamment celle liée à notre activité traite et élevage. Il y a tant à dire sur notre métier et tant à faire...

BANQUE POPULAIRE

AGRILISMAT CAPDURABLE

ÊTRE UNE BANQUE POPULAIRE, c'est encourager les agriculteurs, éleveurs, maraîchers et vignerons à semer les graines d'un monde plus vert.

AGRILISMAT CAPDURABLE

Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle
 Crédit photo : Istock

Solde de la taxe d'apprentissage : il est encore possible de flécher votre solde vers notre association ASDM !

L'ASDM est habilitée à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage à hauteur de 30 %. Attribuez-nous cette part pour favoriser la promotion de nos métiers et de nos formations dans toute la France. Pour cela, il vous suffit de :

- 1) Vous munir de vos identifiants pour accéder à SOLTEA.
- 2) Cliquer sur le lien de notre association ASDM que vous retrouverez via :
 - > notre numéro de SIRET : 453 350 928 000 17
 - > l'adresse postale de notre siège : 6 bd Jourdan - 75014 Paris
 - > ou en flashant ce QR code pour accéder directement à notre établissement ASDM
- 3) Affecter un % à l'ASDM de votre solde de taxe d'apprentissage.

Pour la campagne 2023, vous pouvez effectuer votre choix de répartition jusqu'au **5 octobre inclus**. Une prolongation d'un mois a été accordée par l'administration.

L'article complet associé à une rubrique « réponses aux questions fréquentes » est disponible pour nos adhérents sur sedima.fr



Attirons plus de jeunes dans nos formations !



Soutenez notre association ASDM en versant 30% de votre solde de taxe d'apprentissage et contribuez à la découverte de nos métiers en maintenance des matériels !

En savoir + >

Finale nationale WorldSkills : participez et venez supporter les finalistes régionaux de notre métier !

La finale nationale WorldSkills approche à grands pas ! Rendez-vous du 14 au 16 septembre 2023 sur notre stand « Maintenance des matériels – ASDM* » Hall 4, à Eurexpo Lyon, où 11 compétiteurs de différentes régions de France vont concourir. Les jurés et les professionnels se sont réunis fin

juin dans les locaux du SEDIMA pour finaliser les épreuves pratiques de la compétition. Une animation ludique (montage et démontage de roue sur un quad électrique) sera proposée au grand public sur le stand ASDM. L'occasion de faire la promotion de nos métiers auprès des 100 000 visiteurs attendus.



Inscrivez-vous dès maintenant

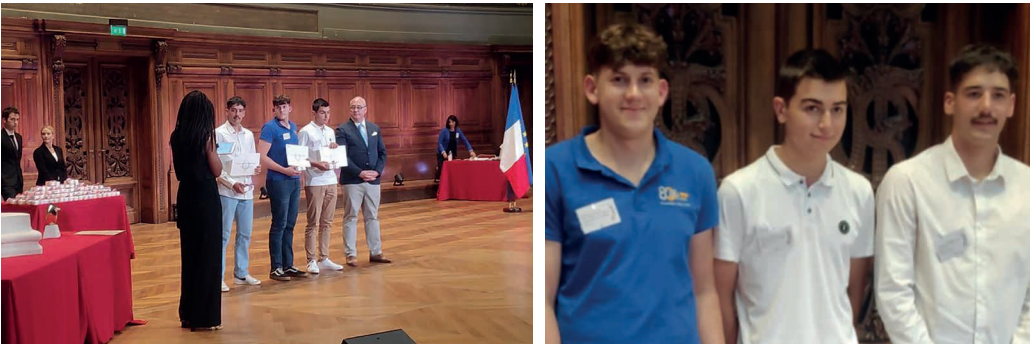


* Association de promotion des métiers et formations de la branche distribution et maintenance des matériels agricoles, de construction, de manutention et d'espaces verts

Concours Général des Métiers : remise des prix aux lauréats Maintenance des matériels

À la suite des épreuves pratiques du Concours Général des Métiers de la maintenance des matériels, organisées en mai dernier au lycée René Cassin à Mâcon (71), les résultats ont été proclamés à La Sorbonne, le 6 juillet, lors d'une cérémonie officielle de remise des prix.

Un palmarès très attendu par les lauréats des 49 disciplines générales, technologiques et professionnelles représentées à ce concours 2023, parmi lesquels les 3 finalistes de la Maintenance des matériels qui ont découvert leur classement.



- > 1^{er} prix : **Arthur BAUDRY** (à droite) - Lycée Porte des Alpes à Rumilly (74) - MMCM*
- > 2^{ème} prix : **Lucien SANCEY-RICHARD** (à gauche) - EATP d'Égletons (19) - MMCM*
- > 3^{ème} prix : **Mathis GAUDOUIN** (au centre) - Lycée Gustave Eiffel à Gannat (03) - MMA**

De brillants lauréats qui, BAC Pro en poche, vont poursuivre leur parcours en BTS. Ils bénéficieront, de même que les 6 autres candidats ayant participé aux épreuves pratiques, d'une bourse d'études attribuée par l'ASDM.

Le SEDIMA adresse toutes ses félicitations à ces jeunes ambassadeurs d'avenir et d'excellence tant attendus par les entreprises !

* MMCM : Maintenance des matériels de construction et de manutention
** MMA : Maintenance des matériels agricoles

1^{ère} promotion du CQP Technicien de maintenance spécialiste des matériels d'espaces verts option matériels de plaisance

Le 29 juin s'est réuni le jury de la toute première promotion du CQP Technicien de maintenance spécialiste des matériels d'espaces verts, option plaisance, de l'URMA de Vendée (85). 6 ont obtenu le CQP intégralement et 3 l'ont obtenu partiellement.

Le SEDIMA adresse ses félicitations aux nouveaux lauréats qui sauront mettre à profit leurs compétences dans les entreprises de la branche, et remercie vivement les membres du jury ainsi que les équipes de l'URMA de Vendée. 9 candidats se sont présentés devant le jury paritaire composé de Pascal SENOUILLET, représentant des organisations de salariés de la branche (FO) et d'Adrien DELAUNAY, représentant des organisations d'employeurs (Responsable technique chez Equip'Jardin 44).

